

La version originale de cette page [et](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

[estonien](#)

Les traductions dans les langues suivantes: [en](#) sont déjà disponibles.

Swipe to change

Au sujet du réseau

Estonie

En Estonie, les points de contact du réseau sont les deux conseillers du service de coopération judiciaire internationale du ministère de la justice, qui remplissent également tous deux les fonctions de représentant de l'autorité centrale. Les missions principales des points de contact sont les suivantes: veiller à ce que les institutions judiciaires locales obtiennent des informations générales sur la législation communautaire et internationale relative à la coopération judiciaire en matière civile et commerciale;

transmettre aux autres points de contact, aux organisations et aux autorités judiciaires de l'État membre toute l'information nécessaire pour une bonne coopération judiciaire entre les États membres afin de les aider à préparer les demandes de coopération judiciaire et à nouer des contacts directs appropriés; transmettre toute information susceptible de faciliter la mise en œuvre du droit communautaire ou d'une autre législation applicable en vertu d'un instrument juridique international;

chercher des solutions aux problèmes susceptibles d'apparaître dans le contexte d'une demande de coopération judiciaire;

faciliter le traitement des demandes de coopération judiciaire dans l'État membre concerné, notamment dans les cas où les institutions judiciaires de cet État membre présentent plusieurs demandes qui doivent être traitées dans un autre État membre;

aider à informer le public, au moyen du site web du réseau, sur la coopération judiciaire dans l'Union européenne en matière civile et commerciale, le droit communautaire et international ainsi que sur le droit des États membres, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice;

participer à l'organisation des réunions au sein du réseau et y assister;

aider à la préparation de l'information destinée au public et à sa mise à jour;

assurer la concertation entre les membres du réseau au niveau national;

établir deux fois par an un rapport d'activité comprenant, le cas échéant, les meilleures pratiques du réseau, et le présenter lors de l'assemblée des membres du réseau, en accordant une attention particulière à l'amélioration du fonctionnement du réseau.

Le magistrat de liaison du réseau est un magistrat du Viru Maakohus (tribunal de première instance de Viru), qui représente l'Estonie également au sein du réseau de juridictions créé dans le cadre de la Conférence de La Haye de droit international privé. Le magistrat de liaison est chargé de conseiller les fonctionnaires des juridictions en matière de droit civil et commercial de l'Union européenne ainsi que de partager avec le réseau ses expériences relatives à l'application de différentes législations.

En 2011, après l'entrée en vigueur de la deuxième décision du RJE en matière civile et commerciale (RJE-civil), qui a élargi les activités du réseau aux organisations professionnelles, les organismes suivants sont devenus membres du RJE-civil en Estonie:

en tant que représentant des huissiers de justice et des administrateurs judiciaires, la Kohtutäiturite ja Pankrotihaldurite Koda (Chambre des huissiers de justice et des administrateurs judiciaires);

en tant que représentant des avocats et des notaires, l'Eesti Juristide Liit (Union des juristes estoniens).

Lors des réunions, la Chambre des huissiers de justice et des administrateurs judiciaires a été représentée par différents représentants des associations professionnelles, en fonction du thème abordé, et en 2022, le premier point de contact spécifique a été désigné.

L'Union des juristes estoniens a été représentée par son directeur.

Les missions des représentants des organisations professionnelles sont les suivantes:

échange d'expériences et d'informations liées à l'application efficace et concrète de la législation de l'Union européenne et internationale;

participation à la préparation et à la mise à jour de fiches d'information;

participation des organisations professionnelles aux réunions.

Selon la thématique des réunions du réseau, le point de contact invite également d'autres spécialistes nationaux à partager leurs expériences. Ainsi, outre le magistrat de liaison, plusieurs autres magistrats, des représentants des autres ministères, la Chambre des notaires, des conseillers de la Cour suprême, un représentant de l'institut pour la protection des consommateurs et des enseignants de l'Université de Tartu ont par exemple assisté aux différentes réunions.

Dernière mise à jour: 25/09/2023

Les versions linguistiques de cette page sont gérées par les points de contact du RJE correspondants. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission et le RJE déclinent toute responsabilité à l'égard des informations et des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.